

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt neuf septembre deux mille vingt six, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Monsieur Nathanaël DE FOMBELLE, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (14) : Pascal LAGOGUEE, Magali HERISSE, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Cécile VRIGNAUD, Frédéric BARANGER, Isabelle BODIN, Gérald FAUCHEREAU, Aurélie GREGOIRE, Nathalie MOREAU, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Alex RASSINOX, Véronique VILLEMONTAIX

Absents (1) : Bruno BODIN

Date de convocation : 23-09-2026

Secrétaire de séance : Pascal LAGOGUEE

ADMINISTRATION GENERALE

Délégation de pouvoirs au Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article R2221-24.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la régie peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant.

Le conseil d'administration peut donner délégation soit au directeur lorsqu'il s'agit d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial, soit au président du conseil d'administration lorsqu'il s'agit d'une régie chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

La régie Bocapole étant une régie à caractère administratif, il est proposé d'accorder cette délégation au Président.

Lors de chaque réunion du conseil d'administration, le Président rendra compte des travaux réalisés dans le cadre des attributions exercées par délégation.

Le conseil d'administration est invité à :

- **donner délégation à Monsieur le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs modifications, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Bocapole,
Nathanaël DE FOMBELLE,

Transmis en préfecture le **30 SEP. 2026**

Notifié ou publié le **30 SEP 2026**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

